

## La Bibliothèque administrative de la Ville de Paris

Pierre-Alain Tilliette

Volume 45, Number 2, April–June 1999

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1032766ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1032766ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

### ISSN

0315-2340 (print)

2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this article

Tilliette, P.-A. (1999). La Bibliothèque administrative de la Ville de Paris. *Documentation et bibliothèques*, 45(2), 79–82. <https://doi.org/10.7202/1032766ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1999

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

**Érudit**

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

## La Bibliothèque administrative de la Ville de Paris

Pierre-Alain Tilliette

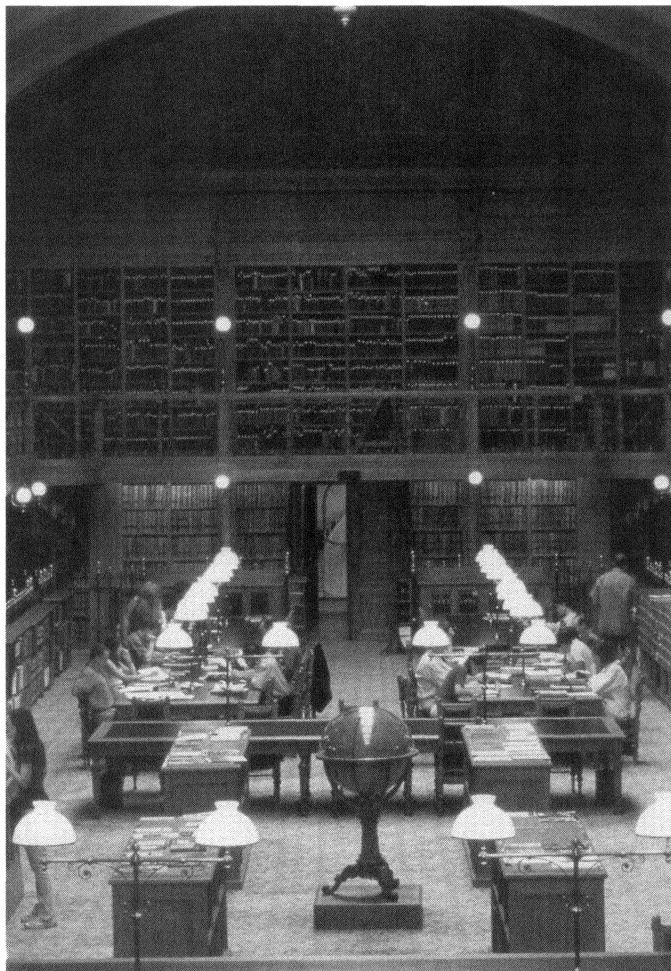
Conservateur

Bibliothèque administrative de la Ville de Paris

Située au cœur de Paris, au dernier étage de l'Hôtel de Ville, la Bibliothèque administrative de la Ville de Paris offre à ses utilisateurs le cadre prestigieux d'une salle de lecture de cent places sous verrière, inscrite à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques, laquelle «*reste, à Paris, un des meilleurs spécimens de ce qu'on a édifié dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle pour abriter une bibliothèque*<sup>1</sup>». Elle a été créée, conjointement à la Bibliothèque historique de la Ville, pour les besoins de la Préfecture de la Seine (aujourd'hui Mairie de Paris), en remplacement de la bibliothèque publique d'environ 100 000 volumes réduite en cendres le 24 mai 1871, dans l'incendie de l'ancien Hôtel de Ville, à la fin de la Commune<sup>2</sup>. Le programme du concours pour la reconstruction de l'Hôtel de Ville (juillet 1872) demandait l'installation d'une «*bibliothèque administrative pouvant contenir 10 000 volumes, avec un cabinet pour le bibliothécaire; surface prévue: 200 m<sup>2</sup>*».

Or, après avoir suivi l'administration préfectorale dans ses déménagements successifs du Petit-Luxembourg au Pavillon de Flore, la Bibliothèque administrative, lors de l'inauguration de ses locaux définitifs le 15 juin 1890 par le préfet Poubelle, occupait en fait une vaste nef de 600 m<sup>2</sup>, aménagée de rayonnages en chêne sur deux niveaux permettant d'accueillir plus de 150 000 volumes. Cette augmentation notable des proportions marquait bien la volonté de (re)constituer une bibliothèque d'envergure.

Si elle a été comprise, dès l'origine, comme le service central de documentation des élus et des fonctionnaires de l'administration municipale, on a voulu aussi lui donner une dimension histo-



rique, avec un fonds à caractère quasi encyclopédique et des achats d'ouvrages anciens des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Ceci la rend assez atypique dans le paysage des bibliothèques administratives françaises des ministères ou des grands corps de l'État souvent axées sur un seul champ d'application, tandis que l'administration d'une métropole telle que Paris suppose une connaissance de nombreux domaines: science et histoire administratives, droit, législation, jurisprudence, histoire politique, économique et sociale (santé, hygiène, culture, enseignement, emploi, logement...), démographie, statistique, urbanisme, architecture, environnement, relations internationales, etc. Cette énumé-

ration décrit d'ailleurs toujours la palette documentaire des 500 000 volumes et des 3000 titres de périodiques vivants ou morts aujourd'hui possédés par la bibliothèque. Ce caractère exceptionnel était souligné dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle comme en témoigne, par exemple, ce commentaire relevé dans le *Répertoire de droit administratif*: «*En louant la pensée qui inspira la création de la bibliothèque du ministère [de l'Intérieur], nous avons eu l'occasion de constater que les résultats répondaient mal au but poursuivi(...). Il existe à Paris une autre bibliothèque administrative, conçue sur le même plan, mieux organisée, plus complète et appelée à rendre les mêmes services, non seulement aux fonctionnaires, mais au public: celle de la préfecture de la Seine*<sup>3</sup>». En fait, l'accès sans restriction du public à la bibliothèque ne remonte qu'à 1985<sup>4</sup>. Toutefois, elle avait depuis longtemps ouvert ses catalogues et ses collections aux étudiants motivés et aux chercheurs; plus n'était besoin, comme au début du siècle, d'une enquête préalable du préfet de police, dont une note sur

tel impétrant russe nous apprend que «*l'ensemble des informations prises à son sujet ne lui est pas défavorable*<sup>5</sup>»!

1. Bleton, J. 1991. Les bâtiments. In *Histoire des bibliothèques françaises...1789-1914*. Paris. p. 227.
2. Parmi les pertes irréparables causées par cet incendie, outre le célèbre Missel de Juvénal des Ursins qui contenait de précieuses miniatures de Paris au XV<sup>e</sup> siècle, disparurent nombre de publications officielles de la Ville, ainsi que les archives de l'état civil conservées dans un bâtiment adjacent.
3. Béquet, L. 1885. *Répertoire de droit administratif*, tome 3, Paris. p. 491.
4. Longtemps rattachée au niveau central de l'administration (secrétariat général ou cabinet du Maire), elle dépend de la direction des affaires culturelles de la Ville de Paris, comme les bibliothèques municipales de prêt, depuis 1961.
5. B.A.V.P. Ms. 985, f.283.

L'ouverture plus large, qui amenait à la bibliothèque un double public aux exigences parfois contradictoires, fut en réalité un bienfait, en établissant le couple moteur d'un fonctionnement dynamique. En effet, le travail conséquent accompli pour l'administration (acquisitions, abonnements, produits documentaires, etc.) s'avère, dans un deuxième temps, très apprécié des étudiants et des chercheurs, pour lesquels, en retour, la bibliothèque se doit d'assumer l'héritage et de faire vivre les collections anciennes dans une optique universitaire.

### La double mission de la Bibliothèque administrative

Service central de documentation de la Mairie de Paris (c'est-à-dire près de quarante mille fonctionnaires), la Bibliothèque administrative oriente d'abord sa politique d'acquisitions et d'abonnements dans le but de faire face à la très grande variété des affaires traitées par les différentes directions ; à l'exclusion des ouvrages de technique pure dont disposent, par ailleurs, les petits centres de documentation des directions spécialisées, en règle générale, la bibliothèque acquiert tout document susceptible d'intéresser plus d'un seul service. Une veille documentaire est bien sûr assurée pour obtenir la « littérature grise » ou les rapports à tirage confidentiel. Mais l'efficacité de l'établissement dans son service de l'administration réside aussi dans la batterie d'outils documentaires créés et alimentés pour répondre à ses besoins.

### Outils documentaires

■ **Le fichier de réglementation parisienne** dépouille les recueils officiels depuis 1945 : arrêtés, délibérations, débats, conférences de presse des élus et commissions extra-municipales ; il propose aussi des entrées chronologiques et par matières (sur la base d'un thésaurus élaboré par la bibliothèque).

■ **Le fichier de documentation administrative, juridique, économique, sociale et politique** dépouille 170 titres de périodiques dans ces domaines (également sur la base d'un thésaurus mai-

son<sup>6</sup>). Chaque article référencé fait en outre l'objet d'une courte analyse de contenu. La recherche est complétée, le cas échéant, par l'interrogation de bases de données et la consultation de cédéroms juridiques.

■ Le fichier trouve une suite logique dans **Administral**, le disque optique compact que la bibliothèque réalise en collaboration avec le Centre d'études et de recherches en science administrative (CERSA) et l'Institut international d'administration publique (IIAP).

■ La bibliothèque diffuse trimestriellement un **bulletin de documentation étrangère** (références d'articles) avec index cumulatif annuel, autre complément dans les mêmes domaines.

■ Par ailleurs, la bibliothèque ne se contente pas d'attendre les demandes, mais elle va au devant de ses utilisateurs en adressant chaque semaine à près de 350 destinataires de la Mairie un **bulletin des sommaires** des périodiques pouvant intéresser l'administration ; le bulletin est accompagné d'un bon de commande d'articles. Ce service très utilisé participe aussi de la formation professionnelle. C'est également une façon d'exister concrètement, chaque semaine, pour des agents qui ne sont peut-être jamais venus dans la salle de lecture à l'Hôtel de Ville, les services de la Mairie étant dispersés dans tout Paris.

■ Ces agents reçoivent aussi trimestriellement une **sélection d'ouvrages récents**, qui leur permet de se rendre compte de la diversité des acquisitions : la bibliothèque ajoute de 6 à 7000 documents chaque année à ses collections.

■ **Le catalogue imprimé des publications en série vivantes**, augmenté d'un index des matières, est de même largement diffusé dans les services ainsi que dans les grandes bibliothèques parisiennes (parution biennale).

■ Depuis toujours, la bibliothèque s'efforce d'obtenir un exemplaire de tout ce qui est publié par la Ville. Depuis 1997, la pratique est officialisée par l'instauration d'un « dépôt municipal », qui donne lieu à l'impression d'une **bibliographie annuelle des publications de la Ville**.

■ **Le fichier de documentation parisienne** recense des articles concernant Paris et l'Île-de-France : société, architecture, environnement, histoire, économie, etc. Ce fichier est complété par des dossiers de presse alimentés quotidiennement.

■ Commencé en 1960, le **fichier de documentation biographique**, plus de 250 000 références, répond lui aussi à un besoin de l'administration : dénominations des nouvelles rues, discours de réceptions, hommages publics, etc. La bibliothèque jouit ainsi d'une réputation certaine dans les disciplines de la biographie et de la prosopographie.

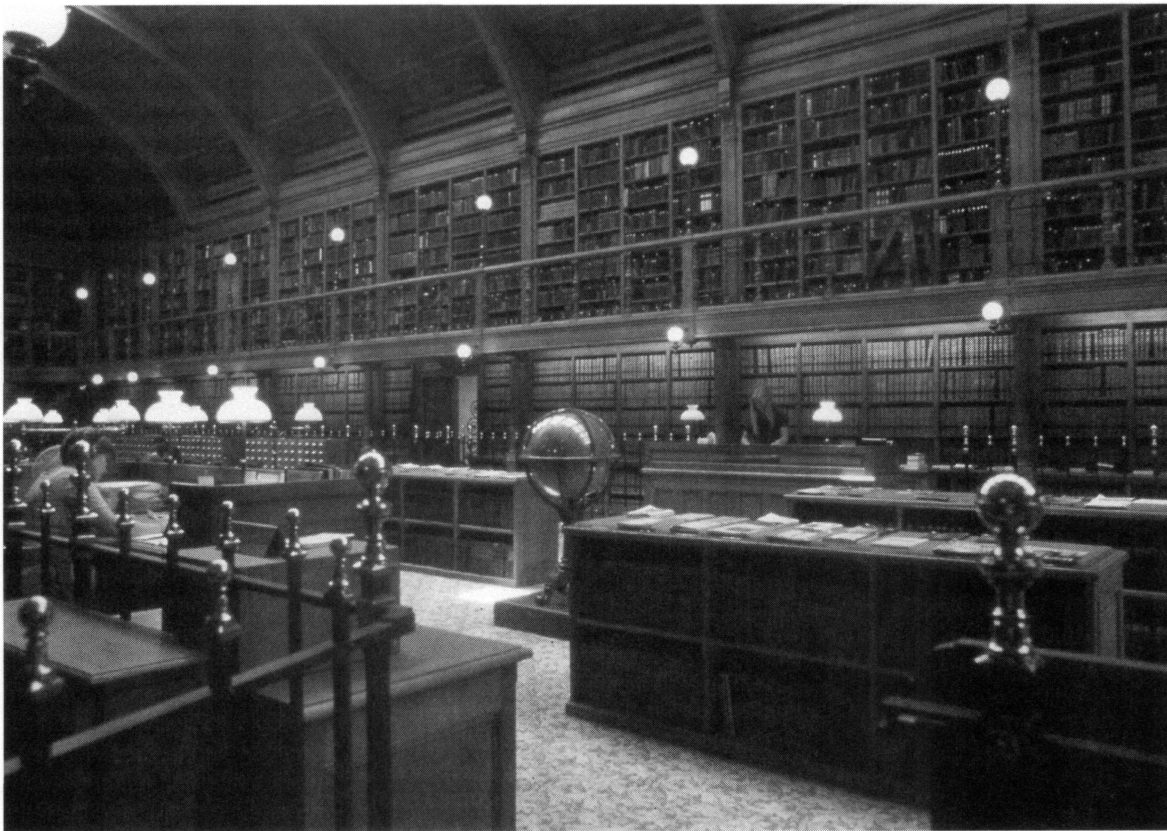
Tous ces produits documentaires<sup>7</sup> permettent aux bibliothécaires d'effectuer les recherches pour le compte des élus et des fonctionnaires ; ceux-ci adressent leurs demandes par courrier, par téléphone ou par télécopie, car ils ne se déplacent guère eux-mêmes à la bibliothèque. Mais ainsi que nous le disions plus haut, ces outils créés au départ pour l'administration concourent aussi à la fonction de bibliothèque spécialisée d'études et de recherches ouverte au public « extérieur ».

■ C'est pour ce public d'ailleurs qu'a été lancé, voici quatre ans, un **fichier de documentation en histoire administrative**. Ce public qui, à la différence des fonctionnaires de la Mairie, ne peut emprunter les ouvrages mais seulement les consulter sur place, se compose essentiellement d'étudiants et de chercheurs en droit ou en sciences économiques et politiques, en histoire des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles (notamment de Paris et de sa région), d'architectes, d'urbanistes, de journalistes, mais aussi de fonctionnaires de l'État et de membres des professions juridiques.

Mention doit être faite de la « troisième voie » de la Bibliothèque administrative, car, si elle est d'abord la bibliothèque de ceux qui administrent, elle est aussi devenue, par « subsidiarité », celle des administrés qui viennent y chercher des textes réglementaires et des documents officiels, municipaux et nationaux. Ces personnes, parfois peu familières des bibliothèques, bénéficient de l'expérience des bibliothécaires de permanence et peuvent ainsi effectuer elles-mêmes les recherches pour les fonctionnaires. Un certain nombre d'outils de référence ainsi que les dernières années des textes officiels ont été réunis dans la salle des catalogues, où le lecteur doit passer préalablement, pour permettre ainsi le renseignement rapide.

6. 4<sup>e</sup> version, février 1999.

7. En tout, quelque sept cents titres de périodiques sont dépouillés.



## Les fonds spécialisés

### *Le fonds de publications officielles*

D'abord, nous voudrions faire état des publications officielles; s'il ne s'agit pas à proprement parler d'un fonds particulier, elles constituent, en quelque sorte, le fer de lance de la bibliothèque. On y conserve en importance numérique, sans doute, la deuxième collection de Paris, après la Bibliothèque nationale de France. Le fonds documentaire comprend aussi bien des publications locales (villes, départements, régions) que nationales, françaises et étrangères; il est à noter que la part de la Communauté européenne est croissante. Tradition que l'on qualifierait aujourd'hui de pôle d'excellence, la bibliothèque s'est toujours attachée à les mettre en valeur et à les rendre commodément accessibles (ce qui n'est pas toujours aisé, notamment pour les publications françaises, compte tenu de la grande versatilité des structures administratives du pays). Signalons, par exemple, l'important travail bibliographique entre-

pris sur les publications officielles parisiennes d'avant 1871, lesquelles ont énormément souffert dans l'incendie de la Commune<sup>8</sup>.

### *Le fonds étranger*

Là encore, il s'agit de publications officielles, mais l'histoire singulière de cette collection en fait un fonds à part. Cette histoire remonte à Alexandre Vattemare, créateur sous la monarchie de Juillet du premier système d'échange international de publications. Homme de théâtre (célèbre mime et ventriloque!), philanthrope et autodidacte, il ne parvint pas à pérenniser son système, mais rencontra quand même un réel succès aux États-Unis – où il fut l'un des fondateurs de la Boston Public Library et l'inspirateur des échanges de la Smithsonian Institution – et dans une moindre mesure au Canada<sup>9</sup>. Il procura ainsi à la Ville de Paris une magnifique Bibliothèque américaine de près de 14 000 volumes dans les années 1860 qui, ayant été retirée de l'Hôtel de Ville en 1869, échappa à l'incendie. Cette collection, retournée ensuite à la nouvelle Bibliothèque administrative, joua le rôle de cata-

lyseur dans son organisation en deux sections, française et étrangère. C'est ainsi qu'entre les années 1870 et les années 1920, la préfecture de la Seine échangea ses publications avec plus de deux cent cinquante correspondants du monde entier, à l'échelon national mais aussi et surtout local, dans le but d'améliorer la gestion de la ville en confrontant ses expériences avec celles des autres: «*Mais comment faites-vous avec les vélos?*» demande le maire de Melbourne à l'administration parisienne en... 1898<sup>10</sup>. Ce fonds mort de quelque 50 000 volumes, là en-

8. Casselle, P. 1991. *Bibliographie des publications officielles de la ville de Paris et du département de la Seine, 1800-1848*, Paris.

\_\_\_\_\_. 1994. Les publications officielles parisiennes: une source pour l'histoire de la capitale entre 1800 et 1870. *Recherches contemporaines* (2): 131-147.

\_\_\_\_\_. 1995. *Bibliographie des publications officielles de la ville de Paris et du département de la Seine, février 1848-décembre 1859*, Paris.

9. En 1841, à Montréal, l'Assemblée populaire décide de «*faire chanter une messe solennelle d'action de grâce pour remercier Dieu d'avoir inspiré à Monsieur Vattemare l'idée d'une aussi vaste conception, et pour demander le secours du ciel pour le succès de cette entreprise*». Voir *Documents et lettres à l'appui de la pétition de M. Alexandre Vattemare...*, Paris, 1842.

10. Question toujours d'actualité puisque la Mairie de Paris étudie depuis deux ans la mise en place de nouvelles pistes cyclables.

core formé à l'origine pour les besoins des fonctionnaires, est aujourd'hui une véritable mine documentaire pour les chercheurs en histoire urbaine; ceux-ci ont la possibilité, en un même lieu, de comparer tel ou tel point de gestion communale à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à Québec, à Baltimore, à Saint-Pétersbourg, à Venise, à Le Cap, à Rotterdam ou à Nottingham...

### **Le fonds des anciennes colonies françaises**

Il provient, d'une part, du service direct à la préfecture de la Seine des départements de l'administration coloniale (y compris à l'échelon local) et, d'autre part, de récupérations, notamment lors de la disparition de l'ancien ministère de la France d'Outre-Mer en 1959-1960.

### **Le fonds iconographique**

La bibliothèque conserve un fonds important de dessins d'architecture administrative de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle: 10 000 dessins environ, originaux et tirages anciens. Le plus beau fonds est celui des dessins et aquarelles de Gabriel Davioud, architecte des promenades d'Haussmann, des théâtres de la place du Châtelet, de la fontaine Saint-Michel, etc. Dans le fonds de photographies anciennes, signalons les rues de Paris par Charles Marville, avant les travaux d'Haussmann, ou encore les 1500 négatifs sur verre concernant la construction des huit premières lignes du Métropolitain. Les échanges avec l'étranger ont aussi enrichi les collections de beaux albums de photographies datant des années 1880 (Montréal, Toronto, New York, Vienne, Florence, etc.).

### **Les manuscrits**

Enfin, bien sûr, comme la plupart des grands établissements de conservation, la Bibliothèque administrative possède une collection de manuscrits (plusieurs dizaines de milliers de pièces du XIV<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle): documents traitant de l'administration de la Ville, mais aussi manuscrits juridiques et papiers d'hommes politiques et d'administrateurs français des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles.

## **Les catalogues imprimés**

Pour tous ces fonds spécialisés, la bibliothèque a lancé, depuis 1988, une ambitieuse politique de publications de catalogues imprimés, avec des notices historiques explicatives, des index copieux et des illustrations documentaires tirées des fonds eux-mêmes; ils se veulent aussi de véritables manuels de recherche. Sont ainsi parus le *Catalogue des manuscrits* (1988), le *Catalogue des fonds coloniaux, I: Grande-Bretagne, Pays-Bas et Portugal* (1992), le *Catalogue des fonds coloniaux, II: Les colonies dans les expositions. Colonies françaises 1* (1994) et le *Catalogue du fonds des États-Unis d'Amérique, I* (1997). À paraître en 1999: le *Catalogue du fonds allemand* et le *Catalogue des fonds coloniaux, III: Afrique du Nord*. Trois autres catalogues sont déjà en préparation et devraient être publiés à un rythme annuel. Par ailleurs, la bibliothèque participe à de nombreuses expositions en prêtant ses documents et elle organise elle-même des expositions donnant lieu à des publications: *Le centenaire de l'Hôtel de Ville* (1982), *Des grands chantiers... hier* (Mois de la photo 1988), *Vincennes-Maillet: la construction de la ligne 1 du Métropolitain* (Mois de la photo 1998). Plusieurs ouvrages sur l'Hôtel de Ville ont également été publiés ainsi qu'un livre sur la bibliothèque, dont le dernier chapitre illustre l'histoire de l'administration de Paris depuis le Moyen Âge à partir de ses collections<sup>11</sup>.

## **Réseau documentaire**

Assumant une place originale dans le réseau documentaire national, la Bibliothèque administrative participe au Catalogue collectif national des périodiques (CCN) ainsi qu'au prêt interbibliothèques. Sur Paris, outre le réseau municipal des bibliothèques de prêt pour lesquelles elle joue un rôle-conseil en matière de renseignements aux administrés, elle collabore régulièrement avec des institutions comme la Bibliothèque nationale de France, la Documentation française, la bibliothèque du Conseil d'État, la bibliothèque universitaire Cujas (droit et économie), la Chambre de commerce et

d'industrie de Paris, etc. La bibliothèque est également partie prenante d'organismes municipaux tels que l'Observatoire du développement économique parisien. Pour ce qui est de l'étranger, la bibliothèque est affiliée à la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (FIAB) depuis de nombreuses années et elle participe à ses travaux. De plus, elle accueille souvent des bibliothécaires étrangers en stage à Paris; elle maintient aussi des relations avec des institutions de Londres et Berlin.

Aujourd'hui, la Bibliothèque administrative remplit donc, de manière jugée dans l'ensemble très satisfaisante par ses utilisateurs, son double rôle: contribuer à une meilleure gestion du service public parisien par le biais de l'information (brute ou mise en forme) fournie aux élus ainsi qu'aux fonctionnaires et tenir son rang de bibliothèque spécialisée d'études et de recherches, en particulier dans les créneaux du droit et de l'histoire administrative, économique, sociale et politique. Les nouvelles technologies (cédérom, Internet, etc.) réservées jusqu'à présent au service de l'administration sont mises à la disposition du public depuis le premier semestre 1999. Le prochain stade est, bien sûr, l'informatisation générale de la bibliothèque; si des études poussées ont déjà été réalisées<sup>12</sup>, elle reste soumise à un vote du Conseil de Paris, lequel, dans un premier temps, a privilégié l'informatisation en réseau de cinquante des bibliothèques de prêt. En attendant, des solutions sont étudiées pour créer des cédéroms, à l'instar d'*Administrat*, ou des bases de données (qui pourraient ensuite s'ajouter à Internet), à partir des produits documentaires de la Bibliothèque administrative qui, tout en mettant en lumière la richesse de ses collections, lui apportent aussi une valeur ajoutée.

11. *Fêtes à l'Hôtel de Ville de Paris, 1804-1870*, Paris, 1996; *L'Hôtel de Ville de Paris*, Paris, 1998; *La Bibliothèque administrative de la Ville de Paris*, Paris, 1993.

12. Cela concerne les sept établissements municipaux spécialisés: outre la Bibliothèque administrative, la Bibliothèque Forney, la Bibliothèque historique, la bibliothèque Marguerite Durand, la Bibliothèque des arts graphiques, la Bibliothèque des littératures policières et la Médiathèque musicale de Paris.